

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 159

présenté par
M. Issindou

ARTICLE 33 BIS

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer à la seconde occurrence des mots :

« de l'article »,

les mots :

« des règles résultant des articles L. 911-1, L. 921-2 et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.